DECLARATION D'ACCIDENT

à retourner dûment complétée par le responsable de la structure à :

Cabinet ALQUIER-DESROUSSEAUX
48, rue de Metz - 31000 TOULOUSE
(Tél. : 05.61.52.88.88 - Fax : 05.61.52.88.89)

✸ **Nom et adresse de la structure :**	✸ **Nom et adresse de la victime ou de son représentant légal :**
❋ Date du sinistre : Heure :	❋ Date de naissance de la victime :
❋ Lieu exact :	❋ N° de licence (joindre photocopie) :
	❋ Nature et gravité des blessures :
❋ Circonstances précises de l'accident :	❋ Hospitalisation : ☐ OUI ☐ NON
	❋ Arrêt d'activité (nombre de jours) :
	❋ Profession :
	❋ Nom et adresse du régime social de la Caisse complémentaire :
	❋ La victime a-t-elle souscrit une indemnité journalière : ☐ OUI ☐ NON
Date, nom et signature du représentant de la structure	Date et signature de la victime ou de son représentant légal

✂

.....

AIDEZ-NOUS A MIEUX VOUS SERVIR

Ce document est à conserver par la victime, il mentionne les pièces à fournir pour bénéficier des garanties.

Pour vous faire rembourser, joignez :

En cas de sinistre mettant en jeu la garantie « Dommages corporels résultant d'accident » :

❋ Le certificat descriptif des lésions ;

❋ <u>pour des frais d'hospitalisation ou de clinique</u>
- la note de frais de l'établissement de soins (duplicata),
- le décompte du régime social,
- le décompte du régime complémentaire si vous en avez un.

❋ <u>pour des frais médicaux et pharmaceutiques</u>
- le décompte du régime social,
- le décompte du régime complémentaire si vous en avez un.

En cas de sinistre mettant en jeu la responsabilité civile des structures ou de leurs dirigeants :

❋ La réclamation adressée par la victime.

❋ Si vous avez souscrit une indemnité journalière : le certificat d'arrêt de travail.